

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à Mme la députée Anne Baehler Bech			
	2.	Dépôts Interpellation: Béatrice Métraux. Pétition pour une sécurité accrue de la terrasse du Loft Club sis Place Bel-Air 1 à Lausanne. Motions: Pierre Zwahlen et consorts, Jean-Michel Favez et consorts, Fabienne Freymond Cantone et consorts.			
RENV-CE	3.	(10_INT_464) Interpellation Eric Bonjour- Dysfonctionnement permanent ou écart passager dans un institut subventionné? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(10_INT_463) Interpellation Jean-François Cachin et consorts - Axe fort Nord: situation et perspectives (Souhaite développer)			
RENV-COM	5.	(10_POS_223) Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	DFIRE.	Grognuz F. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	
	<p>(342) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD No 2) - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2011- d'investissement pour l'année 2011 et plan 2012-2014 et Rapport partiel du CE sur le Programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2012-2015 et EMPL - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) - modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) - modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LlCom) - modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites populaires (LRP) - modifiant la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD) et EMPDs - fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2011, autorisant la conclusion d'emprunts en 2011 avec décaissement décalé en 2012 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 - fixant, pour l'exercice 2011, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) - accordant un crédit de CHF 10'000'000 pour financer une participation au Centre de congrès Palexpo SA, sis à Genève - accordant un crédit de CHF 44'200'000 destiné à financer l'acquisition de trois bâtiments, et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat, sur les sites de Lausanne, Morges et Payerne, à titre d'alternative à la location de surfaces auprès de tiers et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Albert Chapalay et Réponse aux interpellations Michèle Gay Vallotton et consorts et Eric Walther et consorts (Suite des débats(1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats): DINT: UB 305: à la rubrique 301, amdt Freymond Cantone (+240'000) refusé par 48 oui et 52 non. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 49 oui et 55 non. UB 305 acceptée. UB 306: à la rubrique 31858.1.2, amdt min AGT (-1'150'000) refusé par 30 oui, 59 non et 24 abstentions; à la rubrique 3655.15, amdt Rapaz (-10'000) refusé par 17 oui, 96 non et 4 abstentions; à la rubrique 3655.14-16, amdt min AGT (+100'000) refusé par 55 oui et 64 non. UB 306 acceptée. UB 308: à la rubrique 3011, amdt Freymond Cantone (+960'000) refusé par 57 oui et 64 non.</p>			

Séance du Grand Conseil
Mercredi 8 décembre 2010
de 9 h.30 à 23 h.55

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi

UB 308 acceptée. UB 309 acceptée. UB 310: à la rubrique 31855, amdt min AGT (+98'000) refusé par 45 oui, 66 non et 7 abstentions. UB 310 acceptée.
DSAS: UB 41 acceptée. UB 421 acceptée. UB 4221: à la rubrique 3665, amdt min AGT (+20'000'000) refusé par 6 oui, 64 non et 28 abstentions. UB 4221 acceptée. UB 4222 acceptée. UB 4223 acceptée. UB 4224 acceptée. UB 4225 acceptée. UB 4226: aux rubriques 3665 et 4525, amdts CE liés acceptés. UB 4226 amendée acceptée. UB 4227: à la rubrique 4364, amdt CE (+250'000) accepté. UB 4227 amendée acceptée. UB 43: à la rubrique 3565, amdt CE (+850'000) accepté; à la rubrique 4525, amdt CE (+425'000) accepté. UB 43 amendée acceptée. UB 481 acceptée. UB 482 acceptée. UB 483 acceptée. UB 484 acceptée. UB 485 acceptée.
DFIRE: UB 701 acceptée. UB 702 acceptée. UB 703: à la rubrique 4001, amdt Favez (+135'000'000) refusé par 55 oui et 63 non

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(329) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'730'000.- pour financer les études relatives à l'extension de l'immeuble de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains(1er débat)</p> <p>(suite du point précédent, budget, suite 1er débat): à la rubrique 4004, amdt Favez (+4'900'000) refusé par 48 oui et 53 non. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 52 oui et 60 non. UB 703 acceptée. UB 7041 acceptée. UB 706: à la rubrique 31851, amdt Bavaud (-100'000) refusé par 37 oui, 62 non et 14 abstentions; à la rubrique 31852, amdt Bavaud (-140'000) refusé par 25 oui, 65 non et 24 abstentions. UB 706 acceptée. UB 707 acceptée. UB 708 acceptée. UB 78: à la rubrique 31111, amdt CE (-10'000) accepté ; à la rubrique 31852, amdt CE (-41'000) accepté . UB 78 amendée acceptée. UB 79 acceptée. OJV: UB 81 acceptée. SGC: UB 91: à la rubrique 31111, amdt COFIN (-5'000) ;à la rubrique 31511, amdt COFIN (+ 5'000) . UB 91 acceptée. DSE: UB 103 acceptée. UB 105 acceptée. UB 107 acceptée. UB 109 acceptée. UB 111 acceptée. UB 112 acceptée. UB 113: à la rubrique 3667, amdt min AGT (+1'000'000) refusé . UB 113 acceptée. UB 114 acceptée. UB 131: à la rubrique 3161, amdt min AGT (+175'000) refusé par 57 oui, 61 non et 2 abstentions. UB 131 acceptée.</p>	DFJC.	Bonjour E.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	<p>(10_MOT_118) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Garantir l'accès à la justice et l'égalité des droits des employé(e)s de l'Etat de Vaud (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)</p> <p>(suite du point précédent, budget, 1er débat): DFJC: UB 211 acceptée. UB 221 acceptée. UB 222: à la rubrique 3021, amdt min AGT (+2'000'000) refusé par 9 oui, 60 abstentions et 38 abstentions. UB 222 acceptée. UB 231 acceptée. UB 232 acceptée. UB 251: à la rubrique 3652, amdt Rapaz (+1 franc) refusé par 32 oui, 51 non et 27 abstentions. UB 251 acceptée. UB 252 acceptée. UB 27: à la rubrique 3801.3, amdt min AGT (+175'000) refusé par 58 oui, 61 non et 4 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 58 oui, 60 non et 2 abstentions ; à la rubrique 3801.4, amdt min AGT (+83'000) refusé par 56 oui, 58 non et 2 abstentions. UB 27 acceptée. UB 281: à la rubrique 3655.3.1, amdt min AGT (+5'000'000) retiré au profit de l'amdt Gay Vallotton (+2'297'400) qui est refusé par 58 oui, 59 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 58 oui, 62 non et 4 abstentions. UB 281 acceptée. UB 29: à la rubrique 3662, amdt CE (-850'000) accepté; à la même rubrique 3662, amdt min AGT (+1'000'000) refusé par 35 oui, 61 non et 5 abstentions; à la rubrique 4522, amdt CE (-425'000) accepté. UB 29 acceptée. Fin du 1er débat.</p> <p>(329) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à l'unanimité.</p> <p>(2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité. Fin du 2ème débat</p>			
TRAITE	9.	<p>(10_INT_323) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Jobin concernant l'assainissement des buttes des installations vaudoises de tir et demandant si le canton de Vaud s'est tiré une balle dans le pied et qui va payer</p>	DSE.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(10_MOT_119) Motion Philippe Jobin et consorts - Assainissement du sol des installations de tir (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) Le motionnaire demande un renvoi en commission plutôt qu'un renvoi au Conseil d'Etat. La motion étant cosignée par au moins 20 députés, elle est ainsi renvoyée à l'examen d'une commission.			
TRAITE	11.	(10_INT_363) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod concernant les forêts cantonales et la biodiversité	DSE.		
RENV-T	12.	(09_INT_297) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Michel Miéville demandant si les énergies renouvelables sont aussi vertes qu'on nous le dit - Béatrice Métraux demandant si Mülhleberg est aussi propre et sans danger qu'on nous le dit	DSE.		14/12/2010
RENV-T	13.	(09_INT_312) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical concernant les influences et les scénarios en matière énergétique	DSE.		14/12/2010
RENV-T	14.	(09_INT_311) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alette Rey-Marion intitulée Oser tous les métiers, les jeunes adolescents sont aussi concernés	DSE.		14/12/2010
RENV-T	15.	(09_INT_288) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacqueline Rostan et consorts relative à l'évasion du lynx Aisha du Juraparc à Vallorbe	DSE.		14/12/2010
RENV-T	16.	(10_INT_328) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grégory Devaud concernant le dossier PA-R3 - 3ème correction du Rhône	DSE.		14/12/2010
RENV-T	17.	(10_INT_354) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Cornamusaz et consorts au sujet du fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier	DSE.		14/12/2010
RENV-T	18.	(10_INT_365) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard et consorts concernant la vespa velutina ou le frelon asiatique	DSE.		14/12/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :